



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION PAR L'ÉCOLE DES PARENTS
ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-FRANCE DE 2
CONFÉRENCES-DEBATS DURANT LE PREMIER
SEMESTRE 2024**

**DÉCISION N° DM-24-008
EN DATE DU 23 JANVIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association, l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, sise 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 2 conférences de 2 heures durant le premier semestre 2024 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, située au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, une convention pour l'organisation de 2 conférences de 2 heures durant le premier semestre 2024, le jeudi 14 mars 2024 et le jeudi 02 mai 2024, pour un montant de 1 100 € TTC (mille cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240123-lmc1H11508H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/01/2024 Date de Publication : 23/01/2024
--